

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE
D'UNE AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC SUITE A UNE CANDIDATURE
SPONTANEE - Article L.2122-1-4 du CGPPP**

VILLE DE LA GRANDE MOTTE

Objet de l'occupation : La Ville de La Grande Motte a reçu une candidature spontanée pour l'implantation sur le front de mer, d'une activité proposant aux enfants une initiation au sauvetage en mer et à la découverte du milieu marin, tous les matins durant les mois de juillet et d'août dans le quartier de la Motte du Couchant.

Modalités de la consultation : Les propositions similaires peuvent être transmises :
- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de La Grande Motte, Service gestion du domaine public – Place du 1^{er} octobre 1974 – 34280 LA GRANDE MOTTE -Tél.04.67.29.02.66
- par mail : gestiondesdomaines@lagrandemotte.fr

Date de la publication : le mercredi 15 mai 2024

Date limite de réception des candidatures : le vendredi 31 mai 2024 à 16h00

Toute proposition reçue hors délai ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, une autorisation temporaire d'occuper le domaine public sera délivrée au demandeur.